

24e
INDICATEUR DU édition 2026

DOSSIER DE PRESSE

Coût DE LA RENTRÉE

presse@afneg.org

06 47 99 21 19

www.afneg.org

79 rue Périier 92120 Montrouge



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
QU'EST-CE QUE L'AFNEG ?	4
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR	5
ÉTUDIANT.E.S EXTRA-COMMUNAUTAIRES	7
FRAIS DE VIE COURANTE	8
FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE	15
FRAIS SPÉCIFIQUES POST-RENTRÉE	19
REVENDEICATIONS	20
MÉTHODOLOGIE	22
CONTACT	24



Guillaume AINS
Président de l'AFNEG

Dans une société où le coût de la vie est en constante expansion pour l'ensemble de la population française du fait des diverses crises économiques et politiques, et d'une inflation continue, il est de notre devoir de **sensibiliser sur le coût que représente chaque rentrée universitaire** pour les étudiant.e.s que nous représentons.

En tant que futur.e.s géographes, urbanistes, écologues, etc. nous sommes amené.e.s à devenir des expert.e.s de sujets et de thématiques essentiels pour l'avenir de notre planète. Le contexte climatique et politique actuel nous démontre que **la pluridisciplinarité des disciplines que nous étudions sont plus que jamais d'actualité**. Le sous-financement des institutions publiques liées à l'environnement et au climat ainsi que les tentatives de fermetures de certaines de nos formations aux cours des dernières années révèlent d'une rupture entre les enjeux socio-environnementaux plus que mesurables et les choix économiques.

Depuis la publication de l'Indicateur du Coût de la Rentrée pour les étudiant.e.s géographes à la sortie de la crise sanitaire de la Covid 19, ce coût de la rentrée a **augmenté de 27 %**, passant ainsi de **2 534€ en 2020 à 3 817€ en 2026**. Démontrant une **négligence relative au coût de survie des étudiant.e.s**. quand on sait que près d'**1 jeune sur 2 ressentent des symptômes liés à la dépression** en grande partie à cause de difficultés économiques.

Cependant étudier ne devrait pas devenir une contrainte pour les jeunes. Nous **déplorons que l'Etat n'ai pas pleinement conscience de l'explosion de la précarité étudiante et qu'il réduise drastiquement les financements liés à l'enseignement supérieur en appliquant des mesures toujours plus immorales**. L'enseignement supérieur se doit d'être un moyen d'émancipation de tous les jeunes, sans distinction, de développement de l'esprit critique, d'apprentissage et non pas de souffrance psychologique, de précarité financière et de contraintes.

3 817€



QU'EST-CE QUE L'AFNEG ?



L'Association Fédérative Nationale des Étudiant.e.s en Géographie, Aménagement, Urbanisme, Environnement et Disciplines territoriales (AFNEG) est une association de loi 1901, fondée en 2007, avec pour mission de **représenter les étudiant.e.s en géographie à l'échelle nationale**. À travers un réseau qui s'étend sur l'ensemble du territoire métropolitain, **l'AFNEG représente plus de 20 000 étudiant.e.s**, faisant d'elle la première organisation représentative des étudiant.e.s géographes et aménageur des territoires.

Notre organisation repose sur le modèle de la **démocratie participative**, un principe fondamental qui garantit que toutes les décisions importantes sont prises de manière collective et inclusive. En 2026, la fédération **regroupe désormais plus d'une trentaine d'associations étudiantes locales** en géographies et disciplines territoriales réparties sur l'ensemble du territoire français hexagonal. Ce réseau solide et engagé permet de **rassembler les étudiant.e.s au sein d'une même instance**, afin de faire entendre leur voix sur les sujets qui les concernent directement, que ce soit sur les compétences à valoriser en tant que géographe, les conditions de vie étudiante ou encore sur l'insertion professionnelle. Grâce à ce modèle fédéral, l'AFNEG s'impose comme un interlocuteur de poids, représentant les intérêts des étudiantEs géographes au-delà des murs des campus universitaires.

En plus de défendre les droits des étudiant.e.s, l'AFNEG s'engage activement dans la promotion de la culture géographique. Nous menons des **projets nationaux qui mettent en valeur la richesse et la diversité des formations** que nous représentons. Nous œuvrons également chaque jour pour **faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des lycéen.ne.s et étudiant.e.s**. Ces actions visent à créer des opportunités concrètes pour les jeunes, leur permettant de se projeter avec confiance dans leur avenir professionnel.

L'AFNEG est adhérente à la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes). Grâce à cette adhésion, **l'AFNEG peut porter la voix des étudiante.e.s géographes sur la scène nationale auprès de la première organisation étudiante de France**, contribuant ainsi activement aux discussions sur l'enseignement supérieur et les politiques de jeunesse.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR



Signification de l'indicateur

L'indicateur présente le coût de la rentrée pour un. étudiant.e primo-arrivant.e de 19 ans en licence 1 (ou équivalent) à l'université, sans double inscription, non boursier.e et décohabitant.e (n'habitant plus au domicile familial). Il est établi chaque année par la FAGE, en prenant en compte les frais de vie courante et les frais spécifiques à la rentrée universitaire.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux types de frais principaux :

- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

Toutefois, parce que les publics étudiants sont pluriels et rencontrent des situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulés qui peuvent s'ajouter selon certains cas de figure : frais d'inscription différenciés pour les étudiant.e.s extra-communautaires, frais de transports pour les étudiant.e.s ultra-marin.e.s venant étudier en métropole, achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées...

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la moyenne des coûts estimés dans différentes villes, en prenant en compte le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s en licence dans chaque établissement. La FAGE utilise une méthodologie rigoureuse, intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque dépense, afin d'analyser concrètement les conditions de vie des étudiant.e.s.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

2026 : chiffres-clés

COÛT DE LA RENTRÉE	2026	%
FRAIS DE VIE COURANTE	1144,72€	-3,11%
Loyer	637,12€	0,81%
Restauration universitaire	20€	-69,70%
Consommables - Alimentaire	180,97€	1,20%
Consommables - Équipement	24,85€	6,31%
Téléphonie - Internet	41,98€	-12,51%
Loisirs	51,80€	6,08%
Transports	151,52€	0,28%
FRAIS SPÉCIFIQUES	2811,24€	28,19%
Frais d'inscription	178,00€	0,00%
CVEC	105€	0,00%
Complémentaire santé	30€	9,09%
Assurance logement	6,49€	10,89%
Frais d'agence	326,16€	0,00%
Dépôt de garantie	637,12€	9,47%
Matériel pédagogique - papeterie	852,25€	63,42%
Matériel pédagogique - spécifique (manuels ...)	429,90€	75,01%
FRAIS MODULAIRES (non comptabilisés)	11,56€	-5,48%
Menstruations	11,56€	-5,48%
TOTAL	3 817,52€	16,76%



Étudiant.e non
boursier.e

3 817€



Étudiant.e
en zone blanche

3 888€



Étudiant.e
extra-communautaire

7 613€

ÉTUDIANT.E.S EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Les politiques actuelles mettent à la porte de nos Universités les étudiant.e.s extra-communautaires qui sont déjà dans une précarité inacceptable

Les étudiant.e.s extra-communautaires sont les premier.ère.s pénalisé.e.s par les diverses politiques d'austérité économique du gouvernement, notamment avec la récente suppression des APL pour ces étudiant.e.s qui en étaient jusqu'ici bénéficiaires. En plus de cette charge qui pèsera sur leur budget à la rentrée de septembre 2026, ces dernier.e.s doivent désormais s'acquitter de frais d'inscription différenciés, multipliant par 16 le coût d'une inscription pour un.e étudiant.e extra-communautaire par rapport à un.e étudiant.e de l'Union européenne. Le choix d'augmenter les frais de scolarité ayant été décidé tardivement dans l'année scolaire, de nombreux étudiant.e.s se retrouvent d'autant plus pénalisé.e.s par le blocage en l'absence de certificats de scolarité, de visas, ou d'autres documents nécessaires à leurs démarches. De surcroît, cette décision tardive fait peser un poids important sur l'administration des inscriptions (souvent composée de vacataires étudiant.e.s), qui ne peut pas répondre parfaitement aux questions des étudiant.e.s, et dont les services se retrouvent sursollicités, ce qui crée un espace d'autant plus anxiogène pour les étudiant.e.s victimes de ces coûts.

LICENCE
2 895€ (X16)

MASTER
3 941€ (X16)

1/2 des bénéficiaires des AGORAé
sont des étudiant.e.s étranger.e.s

7 613€

= coût de la rentrée pour un.e étudiant.e extra-communautaire

En conséquence l'AFNEG demande :

- Un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiant.e.s extra-communautaires : retour à 178€ de frais d'inscription pour toutes et tous ; accès aux APL et à toutes les aides sociales sans discrimination sur l'origine ; la baisse du coût du titre de séjour étudiant ; la suppression et a minima le retour à la baisse du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.
- L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiant.e.s extra-communautaires dès l'arrivée en France.

7

FRAIS DE VIE COURANTE

1 145€



Une des principales parts dans les dépenses lors de la rentrée universitaire, ce sont toutes les dépenses liées aux frais de vie courante, à savoir toutes les dépenses similaires à n'importe quel foyer auxquelles les étudiant.e.s sont soumis. Ces dépenses concernent des besoins réels, comme le fait de se loger, ou bien de se nourrir, pour lesquels la charge liée à l'inflation est chaque année plus importante pour des étudiant.e.s dont les sources de revenus restent limitées.

Sur les logements, les étudiant.e.s sont victimes, contre leur gré, d'un marché immobilier saturé et très concurrentiel entre étudiant.e.s. Ces prix en constante augmentation sont suivis de celui des charges, du gaz et de l'électricité, particulièrement touchés par le changement climatique dans des appartements souvent considérés comme des passoires thermiques (hivers plus rudes, étés plus chauds).

En ce qui concerne l'alimentation, les aliments et autres produits de première nécessité de la vie courante voient leurs prix augmenter, ou leur poids diminuer avec une stagnation de leurs prix, d'autant plus pour les personnes menstruées.



LOYER

637€



ALIMENTATION

180€

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

1^{ER} **poste de dépenses dans le budget d'un.e étudiant.e**

Le loyer reste, comme chaque année, le poste de dépense le plus important pour les étudiant.e.s. En 2026, le montant moyen d'un loyer mensuel atteint 637,12€. Il est essentiel de noter qu'il n'y a qu'**1 logement CROUS disponible pour 17 étudiant.e.s**, une situation critique qui reflète le manque de logements abordables incitant les étudiant.e.s à orienter leurs recherches dans le parc privé.

L'encadrement des loyers ?

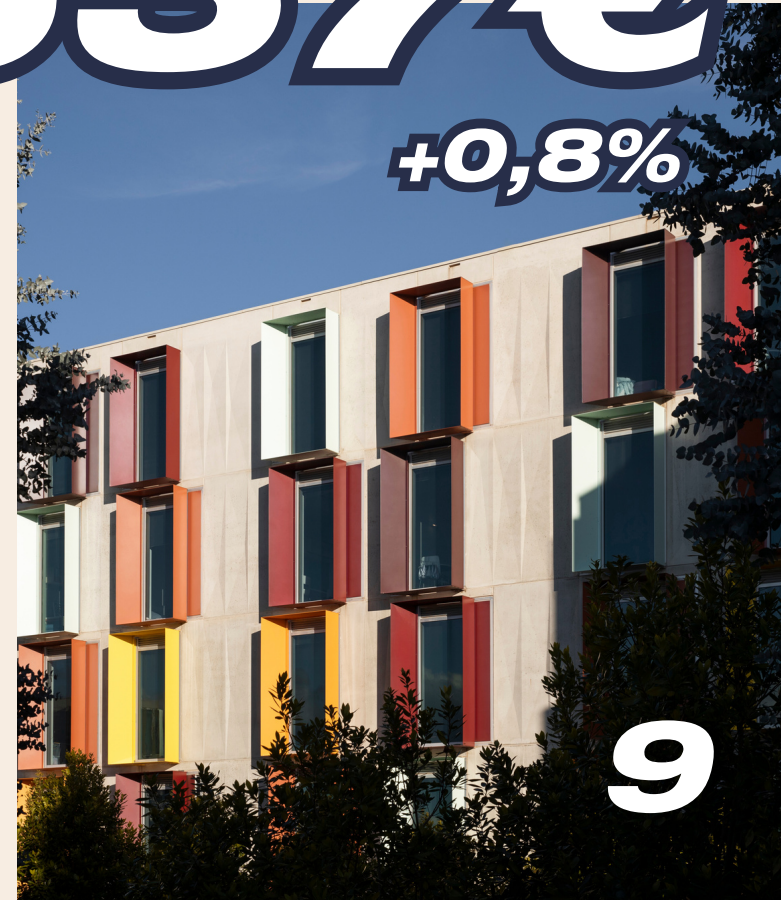
Possible depuis 2018, l'encadrement des loyers pour les villes en zone tendue est une mesure essentielle pour éviter l'envolée des prix sur les logements dans les villes en tension sur leur offre de logement. Ce dispositif en expérimentation jusqu'en novembre 2026 a montré ses preuves. Il est nécessaire de pérenniser ce dispositif par voie législative, de renforcer les contrôles dans les villes qui l'ont appliqué et enfin que l'ensemble des villes en zones tendues portent cet encadrement des loyers.

En zones tendues, l'encadrement des loyers permet une certaine accessibilité au logement pour tou.te.s les étudiant.e.s. Malgré la reconduction du dispositif via le décret du 20 juillet 2026 jusqu'au 31 juillet 2027, les étudiant.e.s bénéficieront de quelques mois de sursis. Mais uniquement pour celle.eux qui auront les moyens de payer **2 mois de loyers supplémentaires** en amont de la rentrée universitaire. Renforçant les écarts de précarité du logement pour les plus précaires. **L'AFNEG soutient les initiatives visant à améliorer l'accès au logement étudiant.**

637€

+0,8%

1 **logement Crous pour 17 étudiant.e.s**



FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

De plus, alors que le projet de loi de finances 2027 doit être finalisé sous peu, l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales ont sorti un rapport commandé par le gouvernement "relatif à l'efficacité des politiques familiales". Ce rapport préconise, parmi 10 mesures, de supprimer les APL pour les étudiantEs dont les parents appartiennent aux 20 % des foyers fiscaux les plus aisés. **Près de 200 000 étudiant.e.s pourraient ainsi perdre leur aide au logement.**

Les APL sont une aide destinée aux étudiant.e.s, à des adultes majeurs et autonomes, non à leurs parents. Les conditionner aux revenus familiaux revient à nier la réalité de centaines de milliers de jeunes : ruptures familiales, refus ou impossibilité de soutien financier, éloignement du domicile familial et bien d'autres. A travers ce procédé **le gouvernement compte économiser 2,5 milliards d'euros "en urgence" au dépend des conditions de vie des étudiant.e.s** en complément de toutes les mesures précédemment prise à l'encontre des droits sociaux étudiant.

Ces mesures soulignent la déconnexion du gouvernement face à la réalité vécue par les étudiant.e.s.

200 000

*étudiant.e.s susceptibles
de perdre leur APL*



En conséquence l'AFNEG demande :

- La pérennisation de l'encadrement des loyers au niveau national en un réel dispositif doublé d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif et d'un déploiement sur tout le territoire.
- L'abandon immédiat de la proposition de loi de finance et le maintien de l'universalité des APL
- Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS par un investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS permettant les rénovations nécessaires sans sur-coûts pesant chaque année depuis le dégel sur les étudiantEs.
- La construction massive de logements étudiants gérés par les CROUS
- En urgence, le conventionnement de résidence privés par les Crous pour garantir des loyers sociaux

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation



20% des étudiant.e.s
ne mangent pas à leur faim

Source : Consultation BOUGE TON CROUS, 2024, FAGE

Dans les frais de la vie courante, une large majorité se trouve être incompressible par les étudiant.e.s dans leur recherche d'économie sur leur budget.

Un grand nombre d'entre elles.eux se retrouvent à couper leurs dépenses dans leur alimentation, dans un premier temps en achetant moins cher et de moins bonne qualité, puis dans un deuxième temps en achetant moins de quantité, et enfin dans un troisième temps en sacrifiant des repas.

A l'alimentation, s'ajoute aussi des frais de produits de première nécessité, touchant aussi bien à l'hygiène corporelle, que la santé, ou encore des produits et biens de consommation de la vie courante en général. Ces frais sont importants pour tous.tes, mais d'autant plus pour les personnes menstruées pour qui s'ajoutent encore d'autres dépenses.

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation

UNE OFFRE CROUS ENCORE TROP FAIBLE

Si le repas à 1 euro pour toutes et tous peut être une chance pour les étudiant.e.s, cette mesure n'a pas été suivie d'un renforcement de l'offre de restauration du CROUS. Les restaurants universitaires étant déjà en difficulté, cette mesure a pu provoquer un effet de saturation sur des établissements n'ayant pas la capacité d'accueil nécessaire pour faire face à la demande. De fait, une impréparation globale des restaurants universitaires, a créé une surcharge sur le personnel et les quantités disponibles, allant jusqu'à réduire considérablement les portions pour l'ensemble des étudiant.e.s.

Cette impréparation se traduit aussi par une mauvaise répartition des lieux de restauration du CROUS sur les lieux de formation universitaire, rendant inégale l'accès à cette offre pour l'ensemble des étudiant.e.s.

En conséquence l'AFNEG demande :

- La pérennisation du repas CROUS à 1€ pour toutes et tous accompagné d'une enveloppe plus importante dans le PLF 2027 pour une bonne mise en place sur tous les territoires : 2 repas équilibrés et complets à 1€ par jour, le soir et le week-end compris.
- L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, notamment les villes universitaires d'équilibre (VUE) par le développement de conventionnements proches des lieux de stage, et d'études comme prévu par la loi Lévi



FRAIS DE VIE COURANTE

Vie étudiante : loisirs

52€



Le budget consacré aux loisirs est en hausse de 6,08 %, atteignant 51,80 € par mois. Cependant, 48 % des étudiant.e.s considèrent ne pas pratiquer d'activité culturelle par contraintes financières, un constat alarmant qui souligne les disparités dans l'accès à la culture, malgré son importance pour l'émancipation et le bien-être des jeunes. L'AFNEG rappelle l'importance des loisirs pour le bien-être moral et physique des étudiant.e.s, ainsi que pour leur développement intellectuel. Toutefois, nombre d'étudiant.e.s sont contraint.e.s de réduire ce budget pour répondre à des besoins plus essentiels, tels que l'alimentation et l'hygiène. En parallèle, 42 % des étudiant.e.s ne pratiquent aucune activité sportive, ayant un impact direct sur leur santé physique et mentale. L'accès à une activité physique à l'université doit être accessible à tou.te.s les étudiant.e.s et ne devrait pas représenter une source de dépense supplémentaire. De plus, elles ne sont généralement pas compatibles avec les emplois du temps universitaires et/ou les horaires de travail.

En conséquence, l'AFNEG demande :

- L'accès gratuit à travers la CVEC à l'ensemble des services de vie étudiante (culture, activité physique, etc.) pour tou.te.s les étudiant.e.s, y compris sur les sites d'équilibre et éloignés des campus principaux
- La mise en place d'équipements sportifs et infrastructures gratuites à proximité de chaque résidence CROUS
- L'utilisation des espaces de restauration comme lieux de vie, avec des activités culturelles, espaces associatifs, de formations, etc
- La gratuité, ou à défaut la mise en place de tarifs solidaires, portés par les municipalités à destination des jeunes de moins de 25 ans pour les activités culturelles, sportives et associatives

FRAIS DE VIE COURANTE

Vie étudiante : transports

31€

**= moyenne du coût mensuel
des transports en commun**



Le quotidien des étudiant.e.s est aussi soumis à des frais de transport dans les différentes agglomérations universitaires, dans lesquelles les abonnements aux réseaux de transport public est un indispensable pour se mouvoir, ne serait-ce qu'entre le lieu de résidence et le lieu de formation. Le tarif étudiant pour les abonnements aux transports publics s'élève par exemple en île de France à 401,30€/an, et à 360€/an sur la Métropole d'Aix-Marseille.

Cependant, un grand nombre d'étudiant.e.s ne résident pas en milieu urbain ou périurbains, et n'ont donc pas accès aux transports en commun. Ils sont donc dans l'obligation d'utiliser un véhicule personnel dans le cas où ils en possèdent un ou qu'un parent leur met à disposition. Les frais liés au carburant ainsi qu'à l'assurance représentent donc une dépense conséquente dans le budget mensuel des étudiant.e.s ruraux. Dans le cas où les étudiant.e.s n'ont pas de véhicule à disposition, ils se voient dans la contrainte de faire du covoiturage, favorisant l'impact environnemental et les relations sociales.

126€

**= coût mensuel moyen
des trajets en voiture**

En conséquence, l'AFNEG demande :

- La gratuité des transports ou a minima la mise en place d'une tarification étudiante dans les villes étudiantes
- Le développement des mobilités douces, notamment via la mise en place d'aides financières
- La prise en charge par les collectivités des frais liés au covoiturage pour les étudiant.e.s ruraux

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Frais d'inscription et CVEC

Contrairement aux années précédentes, les frais d'inscriptions en licence, master et doctorat n'ont pas évolués. Il en est de même pour la CVEC qui a été gelée pour l'année 2026-2027.

Cependant tou.te.s les étudiant.e.s ne sont pas concerné par cette politique de gel des frais d'inscription. Comme évoqué précédemment, les étudiant.e.s extra-communautaires voient leur frais d'inscription multiplié par 16. Les mesures prises par le gouvernement vis à vis de ces étudiant.e.s sont inacceptables et ne sont pas cautionnées pas l'AFNEG. Il reste donc un grand écart entre ce que payent les étudiant.e.s et la réalité de leurs finances et des nombreuses difficulté auxquelles elles.eux font face.

105€
CVEC

178€
LICENCE

254€
MASTER

398€
DOCTORAT

En conséquence, l'AFNEG demande :

- La transparence dans l'utilisation des fonds CVEC par les établissements
- La désindexation de la CVEC à l'inflation et au long terme sa prise en charge totale par l'Etat
- L'opposition à toute augmentation des frais d'inscription, dans tous les établissements pour tou.te.s les étudiant.e.s



FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Matériel pédagogique



Les frais liés au matériel pédagogique général continuent d'augmenter. En 2026, le budget lié à l'achat de matériel pédagogique comprenant papeterie et matériel informatique s'élève à 852,25€, soit une hausse de 63,42 % par rapport à 2025. Ce coût, qui poursuit sa hausse, montre davantage l'impact de l'inflation sur les étudiant.e.s dans l'achat de feuilles, crayons, stylos ou encore cahiers dédiés à la prise de notes des Cours Magistraux.

852€

**= moyenne du coût d'achat
du matériel pédagogique**

Cela se traduit également par l'explosion des prix des composants électroniques ayant pour cause de fortes demandes liée au développement massif de l'intelligence artificielle. Les fabricants préférant désormais réserver leur production aux serveurs dédiés à l'intelligence artificielle qui sont bien plus rentables. Les étudiant.e.s en disciplines territoriales subissent de plein fouet ces augmentations lors de l'achat de leur ordinateur portable. Ce dernier étant un outil primordial tout au long des cursus de formation afin d'utiliser les logiciels métiers de géomatique dans le cadre de recueil, de traitement et d'analyse de données SIG (Système d'Information Géographique). Il en est de même pour les logiciels de CAO/DAO (Conception Assistée par Ordinateur / Dessin Assisté par Ordinateur) nécessitant de nombreuses ressources afin de réaliser des plans ou maquettes d'aménagement.

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Frais supplémentaires illégaux



Poste plus spécifique au domaine de la géographie et de l'aménagement du territoire, les manuels et les équipements pédagogiques spécifiques, quant à eux, représentent un coût de 429,90€, avec une augmentation marquée de 57,13 % depuis 2024.

Ces frais, bien que nécessaires au bon suivi des cours, viennent s'ajouter au fardeau financier des étudiant.e.s en géographie et disciplines territoriales où le matériel, les manuels spécifiques ainsi que les ouvrages de recherches sont essentiels.

430€

La décision du Conseil d'État du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les « rémunérations pour services rendus » ne sont possibles que si « les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées » et leur « non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre ».

Des manuels dans la géographie physique, humaine, environnementale ou encore les disciplines intégrant l'urbanisme ont été pris en compte dans le cadre de ce calcul. Au-delà des connaissances fondamentales apportées par ces ouvrages universitaires de référence, les sorties de terrain sont aussi des dépenses qui ne sont pas forcément prévues dans le guide des études ou annoncées dans le cadre des pré-rentreées universitaires. L'achat de vêtements et plus particulièrement de chaussures de randonnée deviennent alors primordial pour participer à ces sorties dans de bonnes conditions, alourdissant encore une fois la facture pour les étudiant et étudiantes.

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Frais supplémentaires invisibles

En parallèle, de nombreux.ses étudiant.e.s sont également contraint.e.s d'acquérir des licences de logiciels spécifiques pour pouvoir travailler et s'entraîner chez eux et elles. Ces logiciels, indispensables pour certaines unités d'enseignements (dans certaines universités) représentent une dépense non négligeable. Si certaines universités offrent un accès à ces logiciels dans leurs locaux, les horaires d'ouverture limités et la demande élevée rendent cet accès difficilement compatible avec les emplois du temps des étudiant.e.s. De ce fait, beaucoup se voient obligé.e.s d'acheter ou de louer ces licences pour pouvoir travailler de manière autonome et flexible. Cette dépense, pourtant non obligatoire, devient rapidement incontournable pour garantir une réussite académique.

Cette situation accentue la précarité financière des étudiant.e.s et crée une inégalité d'accès aux outils pédagogiques nécessaires à leur formation.



En conséquence l'AFNEG demande :

- La prise en charge par l'Etat des frais complémentaires nécessaires à la réussite
- Le meilleur contrôle pour la suppression en urgence des frais complémentaires obligatoires illégaux

FRAIS SPÉCIFIQUES POST-RENTRÉE

Sorties terrain

Les sorties terrain, au cœur de nombreuses formations de master en géographie, aménagement, urbanisme et environnement, constituent un outil pédagogique majeur. Elles permettent l'acquisition de compétences pratiques essentielles et conditionnent la validation de plusieurs unités d'enseignement. Pourtant, derrière cet impératif académique se cache une réalité préoccupante, **ces activités sont majoritairement financées par les étudiant.e.s eux-mêmes**, générant une pression financière croissante.

Dans les formations où elles sont organisées chaque semaine, leur coût devient rapidement difficile à absorber. L'organisation logistique repose entièrement sur les étudiant.e.s conducteur.ice.s afin de planifier les trajets et de coordonner des covoiturages. Cette responsabilité génère une charge mentale importante, à laquelle s'ajoute une fatigue physique, notamment pour celles et ceux qui conduisent sur de longues distances, qui plus est lorsqu'il faut éviter les péages. Une fatigue susceptible d'affecter leur capacité d'apprentissage. En moyenne, sur un mois, à raison d'une sortie par semaine, cela revient à **65€ lorsqu'un péage est emprunté et 56€ sans péage**, uniquement pour le transport.

À ces frais de déplacement s'ajoutent des dépenses de restauration, **les étudiant.e.s ne pouvant pas bénéficier du repas CROUS à 1 € lorsqu'ils sont en sortie**. Ils doivent alors assumer des repas entre 5 et 10 € par jour, un surcoût qui s'accumule rapidement. Lorsque les sorties s'étendent sur plusieurs jours, les frais d'hébergement peuvent éventuellement encore alourdir la facture, créant une pression financière supplémentaire.

96€/mois

Cette réalité transforme un outil pédagogique pourtant indispensable en une **charge économique structurelle**, qui pèse lourdement sur les budgets étudiants. Pour beaucoup, **ces dépenses récurrentes deviennent un facteur de renoncement ou de précarisation**, révélant une inégalité d'accès aux conditions d'apprentissage au sein même des formations.



REVENDICATIONS

ÉTUDIANT.E.S EXTRA-COMMUNAUTAIRES

- Nous exigeons un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiant.e.s extra-communautaires : les frais d'inscription 16 fois plus élevés depuis la rentrée 2026 ; la suppression des APL depuis le 1 juillet 2026 ; le doublement du coût du titre de séjour étudiant ; l'augmentation du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.
- L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiant.e.s extra-communautaires dès l'arrivée en France.

UNE PÉRENNISATION DE L'ENCADREMENT DES LOYERS ET L'ABANDON DE LA MESURE DE SUPPRESSION DES APL DANS LE PLF 2027 POUR PROTÉGER LES ÉTUDIANT.E.S

- Il est urgent de pérenniser le dispositif d'encadrement des loyers pour éviter que la hausse des loyers ne vienne fragiliser encore davantage des budgets étudiants déjà à bout de souffle ; et son élargissement à toutes les zones tendues, en renforçant les contrôles.
- Nous exigeons l'annulation immédiate du dispositif de suppression des APL pour les étudiant.e.s dans le projet de loi de finances 2027, revenant à nier la réalité de plus de 200 000 d'entre elles.eux sur l'unique critère des revenus familiaux.
- Une augmentation massive, ambitieuse et durable des capacités du parc immobilier des CROUS via la construction et la réhabilitation de logements étudiants.

UNE RÉFORME DES BOURSES URGENTE

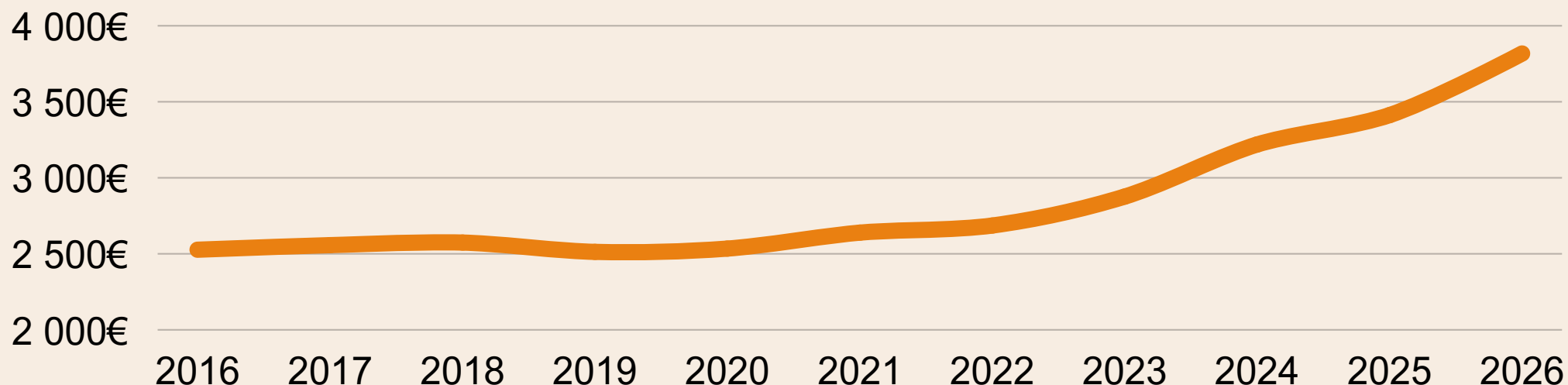
- En urgence, en attendant une réelle réforme systémique :
 - Une proposition de loi adoptée à l'Assemblée nationale prévoit des mesures d'urgence simples et justes : l'indexation des montants et barèmes des bourses sur l'inflation, et leur annualisation soit le versement de deux mensualités supplémentaires en juillet et août. Ces mesures ne relèvent ni du luxe ni de l'exceptionnel, le Sénat doit prendre ses responsabilités et voter ce texte pour une entrée en vigueur rapide et urgente de ces mesures.
- Il y a urgence à augmenter le nombre de boursierEs à 1 million pour inclure les étudiantEs extrêmement précaires mais non boursierEs, qui sont obligéEs de se salarier et d'avoir recours aux aides alimentaires pour survivre.

REVENDEICATIONS

FRAIS ILLÉGAUX

- La prise en charge par l'Etat des frais complémentaires nécessaires à la réussite ;
- La suppression en urgence des frais illégaux, ou frais complémentaires imposés de façon obligatoire par les établissements ;
- Demander des aides pour l'achat de matériel informatique performant, indispensable pour l'utilisation de certains logiciels ;
- Fournir un accès gratuit aux logiciels nécessaires à la réussite académique, souvent coûteux pour les étudiant.e.s ;

Evolution du coût de la rentrée des étudiant.e.s géographes entre 2016 et 2026



MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiant.e.s respectifs. Depuis la rentrée 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certain.e.s étudiant.e.s selon leurs situations spécifiques.

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil d'estimation des prix des loyers développé par SeLoger. L'outil donne une valeur de loyer au m² pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné, meublé ou non meublé. Les moyennes sont prises pour chaque ville pour un logement T1 de 25m² meublé.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100Go de données mobiles et une box internet.

LOISIRS

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

REPAS RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un.e étudiant.e prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2025 - 2026 passe de 3,30€ à 1€.

ACHATS

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien. Pour calculer le montant en région, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

TRANSPORTS

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 50 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2025 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

MÉTHODOLOGIE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour un.e étudiant.e s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC MODIFICATION

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2026 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 25m².

ASSURANCE LOGEMENT

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes assurances logements étudiantes pour un logement de 25m².

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire notamment en papeterie et de l'achat d'un ordinateur portable en début d'année universitaire.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - SPÉCIFIQUE

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandées (manuels, etc.) ou imposées (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiant.e.s selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

FRAIS MODULAIRES

- Les frais de menstruation correspondent à la somme du montant moyen des protections périodiques et du coût des antalgiques sur un cycle de menstruations.
- Les frais de transport des DROM/COM à la métropole correspondent au prix moyen d'un aller simple entre un DROM ou une COM et la métropole.

CONTACT



Jan BLONDEL

Attaché de presse

presse@afneg.org

06 47 99 21 19

